

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 5296 du 10 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2002828S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :
Joly Pierre NIGEND : 208 629 NLS : 8 062 762

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL